

**DECISION MUNICIPALE  
N° D23-108**

1-1

**OBJET : Contrat de prestation pour « Le Petit monde de Françoise de Guibert »**

**Le Maire de TOURNEFEUILLE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-4° et L 2122-23,

**VU** la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé,

**CONSIDERANT QUE**

La médiathèque continue d'explorer son fil rouge d'action culturelle en 2023, les plantes. Elle valorise également une artiste locale, Françoise de Guibert, qui proposera aux enfants de découvrir le cycle de la plante de manière créative,

**DÉCIDE**

**ARTICLE UN** : D'accueillir l'animation « Le Petit monde de Françoise de Guibert » le mardi 24 octobre 2023 de 14h à 17h30 pour le public jeunesse (5-10 ans) dans la médiathèque.

**ARTICLE DEUX** : De signer le contrat de prestation de services ci-annexé avec Françoise de Guibert, domiciliée au Château de Vénac Route de la Cougotte Cadoul 81500 Veilhes.  
L'animation « Le Petit monde de Françoise de Guibert » est réalisée pour un montant total de 381,66€ TTC.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE, le

Le Maire  
Dominique FOUCHIER

